

Conseil d'Administration extraordinaire

Centre Communal d'Action Sociale

Mercredi 07 mai 2025 à 18h00

Procès-Verbal de la séance

L'an deux mil vingt-cinq, le 7 mai, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration, dûment convoqué par Madame la Présidente, s'est réuni en session extraordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Isabelle LABICHE.

Présents : Mme Isabelle LABICHE, Mme Anne GLENAT, Mme Isabelle HAMEL, Mme Marie MAZIER, Mme Michelle ROGER, M. Guy ROULAND, M. Denis ALBERT, Mme Chantal GUILLAUME ;

Absents : Mme Marie-Gabrielle CARNET, Mme Sylvia LAMBERT, Mme Marie -Françoise GASNIER, Mme Michelle LEJEUNE, M. Yvon PACILLY (pouvoir à Michelle ROGER), M. Joseph REBOURS, Mme Marie RESTOUT.

– o O o –

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025,
2. Vote du Compte Administratif 2024,
3. Affectation des résultats de l'exercice 2024,
4. Vote du Budget Primitif 2025,
5. Questions et informations diverses.

– o O o –

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025 – 2025-08

Rapporteur : Madame Isabelle LABICHE, Présidente.

Madame la Présidente soumet le Procès-Verbal de la séance du 2 avril 2025 à l'approbation du Conseil d'Administration.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité des voix avec deux abstentions (Mme Isabelle HAMEL et M. Denis ALBERT) décide :

D'APPROUVER le Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 2 avril 2025.

2. Vote du Compte Administratif 2024 – 2025-09

Rapporteur : Madame Isabelle LABICHE, Présidente.

En vertu des dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes du CCAS est constitué par le vote du Conseil d'Administration sur le Compte Administratif présenté par la Présidente, après transmission, au plus tard le 1er juin de l'année suivant l'exercice, du Compte de Gestion établi par le receveur de la collectivité.

Le Compte Administratif retrace l'exécution budgétaire de l'exercice précédent. Il est établi à partir de la comptabilité de l'ordonnateur. C'est son bilan financier. Il présente les résultats de l'exécution du budget.

Le vote du Compte Administratif doit intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice (article L.1612-12 du CGCT).

Lors du vote du Compte Administratif, le Conseil d'Administration doit élire son président (article L.2121-14 du CGCT) ; la Présidence peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote et ne peut pas donner de procuration à un autre membre du Conseil. Le Compte Administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dérogée contre son adoption (article L.1612-12 du CGCT).

A l'annonce de la nécessité d'élire un Président pour le vote du Compte Administratif, Mme la Présidente propose la candidature de Madame Anne GLENAT. Le Conseil d'Administration valide la candidature de Mme GLENAT.

Mme la Présidente quitte la séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

D'APPROUVER le Compte Administratif 2024 dont les résultats sont indiqués ci-dessous :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice (mandats et titres)	Section de fonctionnement	13 057,68 €	18 437,23 €
	Section d'investissement	835.20 €	0,00 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	12 957,53 €
	Report en section d'investissement (001)	- 786,00 €	49,20 €
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		13 892,86 €	31 443,96 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	0,00 €	0,00 €
	Total restes à réaliser à reporter en N+1	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	13 057,68 €	31 394,76 €
	Section d'investissement	835,20 €	49,20 €
	Total cumulé	13 892,88 €	31 443,96 €

Mme la Présidente reprend la présidence de la séance.

Mme Labiche présente le document qui permet d'expliquer l'ensemble des points budgétaires à voter ce jour (Compte Administratif 2024, Affectation des résultats 2024 et Budget Primitif 2025).

Mmes Labiche et Glénat présentent le « réalisé » 2024 et la proposition de budget 2025 pour chacune des lignes budgétaires.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Mme Mazier s'interroge au sujet des finances de la Banque Alimentaire et demande si elle a des fonds propres. Mme Glénat indique que c'est le budget du CCAS qui gère les dépenses de la Banque Alimentaire. Concernant le repas des aînés 2025, il sera organisé en un lieu unique. La provision 2025 reste identique au budget 2024.

Le projet d'atelier socio esthétique sera réalisé cette année (fabrication de produits hygiène et entretien).
En transport correspond à la location du camion pour la Banque Alimentaire, le goûter intergénérationnel, le projet jeune.

En « concours divers » se trouvent les abonnements.

L'opération comptable d'équilibre « virement de la section d'investissement » n'est pas réalisée, il s'agit d'un jeu d'écriture pour équilibrer le budget (permettre le fonctionnement et l'investissement).

Mme Mazier demande si les personnes bénéficiant du dispositif « logement d'urgence » prennent en charge une partie des dépenses supportées par le CCAS.

Mme Glénat répond par la négative mais fait état d'exception lorsque les bénéficiaires perçoivent des revenus. Le Conseil a d'ailleurs délibéré en ce sens en 2024.

Les subventions aux associations sont budgétées et remises sur la bonne imputation budgétaire.

Dépenses de fonctionnement = 36 051,08 €

Mme Mazier demande pourquoi le budget 2025 de fonctionnement est en augmentation si le réalisé 2024 atteint 60%.

Mme Labiche explique cela par un report à la section d'investissement plus important cette année.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Mme Labiche indique que l'excédent antérieur reporté de l'an dernier s'élevait à 12 957 €. Cette année il est de 17 551 €.

Le montant prévisionnel des recettes « concessions funéraires » 2025 reste identique à 2024.

La subvention versée par la commune de Ducey-Les Chéris est de 14 000 €.

Mme Mazier demande si les autres communes du canton participent au subventionnement du CCAS de Ducey-Les Chéris.

Mme Glénat répond par la négative, le CCAS est communal et non intercommunal.

Recettes de fonctionnement = 5 379,55 €

INVESTISSEMENT :

En 2024, le CCAS a renouvelé les couvercles des boîtes de transport pour le portage de repas.

En 2025, il est prévu de changer une partie des boîtes de portage de repas.

Une élue demande ce qu'il peut y avoir comme recettes d'investissement pour le CCAS.

Mmes Labiche et Glénat informent qu'en dehors de la FCTVA, il n'y a pas de recettes d'investissement.

La section d'investissement du budget CCAS 2025 est en suréquilibre. Pas d'investissement prévu en dehors de l'enveloppe de 3 500 € mais les finances peuvent le permettre via la prise d'une délibération du Conseil d'Administration pour une « Décision Modificative » du BP 2025.

Le CCAS a un budget très confortable. A l'avenir, la participation de la Commune de Ducey – Les Chéris pourrait être revue à la baisse ou bien le CCAS pourra mener des actions, des projets, ...

Le CCAS pourrait également, en fonctionnement, faire le choix d'augmenter certains plafonds pour les aides qu'il accorde.

Mme Glénat explique que depuis plusieurs années maintenant, les sollicitations pour l'aide à l'hébergement d'urgence ont beaucoup augmenté.

3. Affectation des résultats de l'exercice 2024 – 2025-10

Rapporteur : Madame Isabelle LABICHE, Présidente.

Conformément à l'instruction M57 et considérant les résultats 2024 et le montant des restes à réaliser présentés dans le tableau ci-dessous,

Détermination du résultat de fonctionnement :

Recettes de fonctionnement – Budget principal (CA 2024)	18 437,23 €
Dépenses de fonctionnement – Budget principal (CA 2024)	13 057,68 €
Excédent de fonctionnement	5 379,55 €

Détermination du besoin de financement de la section d'investissement :

Dépenses d'investissement – Budget principal (CA 2024)	835,20 €
--	----------

Recettes d'investissement – Budget principal (CA 2024)	0,00 €
Excédent d'investissement	- 835,20 €
Solde d'exécution de la SI reporté 2024	49,20 €
Solde d'exécution d'investissement (compte 001)	- 786,00 €
Restes à réaliser – dépenses	0,00 €
Restes à réaliser - recettes	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068)	786,00 €

Résultat net global

Résultat cumulé de la section de fonctionnement (compte 002)	18 337,08 €
--	-------------

Il est proposé d'affecter ce résultat ainsi :

En section de fonctionnement au compte 002 (recette)	17 551,08 €
En section d'investissement au compte 1068 (recette)	786,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité décide :

D'APPROUVER l'affectation des résultats de clôture 2024 du budget du CCAS proposée ci-dessus.

4. Vote du Budget Primitif 2025 – 2025-11

Rapporteur : Madame Isabelle LABICHE, Présidente.

CONSIDERANT le projet de budget primitif 2025 présenté ;

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, décide à l'unanimité :

D'ADOPTER le Budget Primitif 2025 comme suit :

Section de fonctionnement (en équilibre en dépenses et en recettes)	36 051,08 €
Section dépenses d'investissement	4 286,00 €
Section recettes d'investissement	16 537,08 €

5. Questions et informations diverses.

RAS.

Levé de la séance 19h10.

Mme LABICHE Isabelle



Présidente du CCAS